

**FAMILLES RURALES de GLAIRE**  
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19 FÉVRIER 2018**

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX COMPTES

Les vérificateurs aux comptes soussignés, Madame François MENOUX et Monsieur Daniel BOURET, certifient avoir procédé le 16 février 2018 à la vérification des comptes de FAMILLES RURALES, Association de GLAIRE pour l'année 2017. A cette fin, ils se sont fait présenter par Madame Anne-Marie ANCIAUX, trésorière, toutes les pièces justificatives des écritures passées ainsi que les relevés bancaires. L'examen de ces documents n'ayant donné lieu à aucune remarque, les soldes suivants ont été dégagés :

EXERCICE 2017

---

Recettes de l'exercice :	11 047,83 €
Dépenses de l'exercice :	10 184,77 €
Solde :	863,06 €
Report de l'exercice précédent :	18 581,54 €
Total à reporter :	19 444,60 €

La comptabilité a été reconnue sincère et probante, ils donnent en conséquence quitus à la trésorière pour sa gestion et demandons à l'assemblée générale d'approuver leur décision.

Fait à Glaire, le 16 février 2018

Les vérificateurs aux comptes :

Françoise MENOUX

Daniel BOURET